



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux
Bureau de la réglementation et
de la coordination territoriale

Commission de suivi de site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société STORENGY sur le territoire de la commune de Germigny-sous-Coulombs Réunion du jeudi 10 février 2022

La commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société STORENGY sur le territoire de la commune de Germigny-sous-Coulombs s'est réunie le jeudi 10 février 2022 sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORE, sous-préfet de Meaux.

Étaient présents :

- Mme Nadège BAPTISTE – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France – Unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Capitaine Boris LIGONNIERE, Lieutenant Hervé PETITJEAN - SDIS 77 ;
- Mme Michèle BRÉCHET-EBLÉ, M. Pascal PINSON- commune de Germigny-sous-Coulombs ;
- Mme Martine GODÉ - commune de Crouy-sur-Ourcq ;
- M. Philippe BUSCH - association France Nature Environnement 77 (FNE 77) ;
- M. Jean-Luc RENAUD – association pour la sauvegarde de l'environnement du Pays Fertois (ASEPF) ;
- M. Alain LETARD – Association de Protection de l'Environnement de Sainte -Aulde (APESA) ;
- M. Nidal ICHOUI – Chef de site - société STORENGY ;
- Mme Aurélie KAMINSKI – sous-préfecture de Meaux.

M. le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les personnes présentes pour leur participation à cette réunion et remarque l'absence de représentant pour les communes de Coulombs-en-Valois et Dhuisy. Avant de laisser la parole à l'exploitant, il rappelle les changements intervenus au niveau de la composition de la CSS au sein des différents collègues.

I. PRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ STORENGY :

Pour rappel, l'entreprise STORENGY est une filiale d'ENGIE portant des activités de stockage de gaz naturel, de production et stockage de gaz renouvelables et de développement de solutions de géothermie. STORENGY a notamment pour mission de concevoir, construire et entretenir les sites de stockage souterrain, de les exploiter en commercialisant les prestations d'utilisation des infrastructures, ainsi que de développer les sites pour répondre aux besoins de ses clients et favoriser la croissance du marché du gaz naturel européen.

STORENGY regroupe 14 sites de stockage en France dont le stockage de Germigny-sous-Coulombs en nappes aquifères (nappes souterraines à 850 mètres de profondeur) qui alimente le réseau de transport GRT Gaz. Le stockage de gaz en nappe aquifère est composé d'un réservoir naturel (structure géologique à plus de 800 mètres de profondeur) relié à des installations de surface (station centrale) par des puits d'exploitation et des réseaux de collecte de gaz naturel.

Le puits d'exploitation et le réservoir se situent essentiellement autour des communes de Coulombs-en-Valois et Germigny-sous-Coulombs. Ces installations sont reliées par un réseau de canalisations (cf présentation).

Mme GODÉ souhaite obtenir des précisions sur les gazoducs de sorties GRT gaz vers Château-Thierry et Mitry-Mory. M. le sous-préfet demande de quel diamètre sont ces canalisations. M. ICHOUI précise que la présence des gazoducs est matérialisée par des bornes jaunes en bordure de voirie. Il y a quatre grands gazoducs sur le site (deux qui alimentent le remplissage du site et deux en sortie pour le réseau de transport de gaz naturel).

M. LETARD s'interroge sur la circulation et la pression du gaz dans ces gazoducs. M. ICHOUI indique que le gaz circule dans les deux sens. Ils sont toujours en pression, en accord avec les normes de mesures de prévention et de sécurité. Cette pression peut monter à 105 bar en sous-sol, ce qui reste assez rare. Les puits de contrôle et l'impact foncier du site sont répartis sur trois départements.

II. BILAN D'ACTIVITÉ 2021 :

Le bilan des mouvements de gaz est régulier.

1. Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) :

Ce bilan prend en compte la gestion du retour d'expérience (déclarations d'accidents, presque-accidents, situations dangereuses, exercices d'urgence), le respect des objectifs de la politique de prévention des accidents majeurs et du fonctionnement du SGS, les inspections et audits internes et externes du SGS ainsi que les inspections de la DRIEAT. Des échanges ont lieu 4 fois par an avec les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) et du comité social et économique (CSE), ainsi que la tenue d'un CSSCT/CSE élargi aux entreprises extérieures. Des échanges bimestriels ont lieu avec les représentants de proximité.

2. Gestion du retour d'expérience :

Aucun incident majeur au sens Seveso et aucun accident corporel grave ne s'est produit en 2021. Seuls 2 accidents corporels de gravité basse et 5 accidents matériels (1 de gravité moyenne et 4 de gravité basse) ont eu lieu. Sur l'année, on relève 50 situations dangereuses relatives à la sécurité des personnes, du matériel et liées à l'environnement et 4 situations qui peuvent être interprétées comme des presque-accidents.

M. RENAUD demande un exemple de situation dangereuse. M. ICHOUI indique que ces situations dangereuses se concentrent au moment des grandes périodes de travaux, en particulier durant les périodes d'injection. Les installations sont à l'arrêt pour permettre les travaux d'inspection, de réparation et mise en conformité, ce qui implique la présence d'un grand nombre d'intervenants. En cas de non-respect des mesures de prévention édictées ou de manquement, l'écart est déclaré comme situation dangereuse afin que des mesures correctives puissent être prises immédiatement.

M. le sous-préfet souhaite obtenir des précisions sur l'accident de gravité moyenne. M. ICHOUI indique qu'il s'agit d'un accident de voiture qui a eu lieu en début d'année, en raison d'un épisode météorologique combinant gel et brouillard. La route d'accès au site étant particulièrement exigüe, l'agent a fait une sortie de route, hors site, mais déclarée comme accident de gravité moyenne. Cet accident a entraîné plus de 15 jours d'arrêt de travail pour l'agent concerné.

Aucune de ces situations d'urgence n'a nécessité de déclenchement du POI. Tous les incidents survenus sur l'ensemble des sites de stockage font l'objet d'un bilan. Les éléments les plus significatifs sont pris en compte dans le retour d'expérience d'accidentologie générale du site.

En 2021, deux exercices POI ont été organisés sur le site de Germigny, les 13 octobre (fuite de gaz sans inflammation manomètre bypass d'une vanne d'entrée PM) et 22 décembre (rupture canalisation DN 600 avant les rampes de comptage suivie d'inflammation) pour tester le système de gestion de crise avec astreinte en période de sous-effectifs et en dehors des heures ouvrables. La société est dans une démarche d'amélioration continue en étroite collaboration avec le SDIS.

Un exercice d'urgence en mode dégradé a également été organisé avec simulation de perte d'une partie du système de supervision. L'exploitant s'impose un haut niveau d'exigence en allant au-delà des normes attendues en multipliant ces exercices .

Trois exercices d'évacuation ont eu lieu, en lien avec le POI, trois exercices d'urgence environnementale avec déversement de produits chimiques, trois exercices de qualité de gaz afin d'identifier les éventuelles sorties de gaz « hors normes »(désodorisé ou trop hydraté) et éviter la pollution du réseau gazier national.

M. RENAUD s'interroge sur le déroulé des exercices, ainsi que sur la coordination avec les services du SDIS et des forces de l'ordre. Le capitaine LIGONNIERE souligne la bonne collaboration entretenue avec l'exploitant que ce soit au niveau du déroulement des exercices, en cohérence avec l'étude de danger ou du matériel. En fin d'exercice, un débriefing global portant sur la qualité de l'intervention permet de prendre immédiatement les mesures correctives adéquates.

M. PINSON demande comment se déroule l'extinction d'un feu de gaz. Le capitaine LIGONNIERE précise que ce type de feu ne peut être éteint par les moyens hydrauliques, mais en coupant la vanne d'arrivée de gaz.

3. Bilan des travaux :

La société STORENGY a réalisé plusieurs travaux au cours des années 2021 et 2022 :

- rénovation du compresseur KM4 N2 ;
- installation d'une nouvelle détection incendie sur les installations de purge et APS ;
- poursuite de la campagne de programme d'intégrité des collectes d'une durée de 5 ans, impossible durant la période de soutirage (pistonnage antennes et suppression de témoins de corrosion PM).

Par ailleurs, des travaux de rénovation sont en cours sur les installations de surface :

- rénovation régulation et automate du compresseur KM4 N1 (à l'arrêt entre mars et octobre 2021) ;
- travaux de mise en sécurité Atelier et mise en sécurité ultime compression (technologie de sécurité industrielle) ;
- remplacement de certains actionneurs, remplacement de caisson de protection thermique pour le renforcement de la protection au feu et installation d'un fusible plug. Il s'agit d'une sonde thermique permettant un arrêt des transits dès détection de chaleur ;
- automatisation du séparateur de purge ;
- remplacement des automates DHs et RKs pour renforcer la surveillance de l'intégrité des puits, poursuite de la mise à jour des logiciels débutée à l'été 2021, suivi d'essais pour vérifier le bon fonctionnement du système ;
- réglage de la couverture de la détection incendie existante sur zone de comptage ;
- poursuite du programme d'intégrité collecte des compresseurs en 2022.

4. Actions en faveur de la biodiversité :

L'entreprise STORENGY s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de développement durable en faveur de la transition écologique et énergétique, en mettant en œuvre plusieurs partenariats :

- avec l'AVEN du Grand Voyeux : fête de la Nature du marais de Negando en octobre 2020 , élaboration d'un plan de gestion arboré en 2021 avec création d'une haie faunistique et la protection de pommiers, la signature d'une convention pour un plan de gestion écologique en avril 2021 consultable sur demande ;

- avec TERIDEAL : mise en place d'une zone de servitude autour des canalisations et d'une démarche « zérophyto » pour la protection des batraciens, repérage et identification des endroits du site susceptibles d'accueillir des amphibiens en 2021 ;

- avec la Croix Rouge française : abondement de 150 € pour chaque jour de congés ou d'actions de solidarité effectuée par les salariés. Les chiffres correspondants pourront être communiqués à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Il est à souligner que 70 % des achats réalisés pour les besoins du site, soit environ 2,8 M€ de commande industrielle, sont effectués auprès d'entreprises ou d'agences locales.

Sur le site, des actions en lien avec la transition énergétique sont mises en place en partenariat avec les salariés, avec l'installation de deux bornes électriques, la mise à disposition d'une flotte de deux véhicules électriques et l'achat de deux nouveaux véhicules GNV/essence, la démarche de remplacement de l'ensemble des lumières du site par des LED, ainsi que le développement d'un plan d'actions concret visant à réduire les consommations d'énergies du site de manière effective. Toutes ces actions ont permis à l'exploitant d'obtenir la certification ISO 50001. Le projet de production de biométhane a été abandonné en raison de la présence d'un dispositif de ce type à proximité du site.

M. RENAUD souhaite disposer de l'inventaire des espèces protégées identifiées par l'AVEN dans le plan de gestion écologique. M. ICHOUI indique qu'il sera en mesure de transmettre la restitution finale de ces informations d'ici la fin mars. M. le sous-préfet acte ce principe et propose que ces informations soient transmises à réception par la sous-préfecture.

Mme GODÉ évoque la présence, à proximité du site, de plusieurs espèces protégées dont le sonneur à ventre jaune. Elle propose l'installation de crapauducs pour que les batraciens puissent se déplacer entre les sites forestiers et les points d'eau en toute sécurité (route de Crouy-sur-Ourcq et Coulombs-en-Valois et Bois de Montigny). M. le sous-préfet fait remarquer que cette demande dépasse le cadre strict de l'entreprise. M. ICHOUI prend bonne note de cette demande et va étudier les moyens d'action envisageables avec l'AVEN du Grand Voyeux, pour se rapprocher ensuite de la commune de Crouy-sur-Ourcq.

M. RENAUD demande si STORENGY envisage le développement de l'éco-pâturage. M. ICHOUI indique qu'il est pratiqué sur la station depuis 2021.

III. QUESTIONS DIVERSES :

M. RENAUD souhaite des précisions sur les périodes de pointe et s'inquiète de l'arrivée du gazoduc géant Russe (North stream 2) qui pourrait générer des tensions. M. ICHOUI indique qu'il existe différentes périodes de pointe journalières ou saisonnières. Le fonctionnement global fait que le soutirage a surtout lieu en hiver. L'impact des tensions géopolitiques actuelles portera surtout sur l'augmentation des importations de gaz qui sera moins marquée dans l'hexagone en raison du stockage plus important.

M. LETARD s'interroge sur les dernières mesures visant à terme à interdire la consommation de gaz pour le chauffage dans les habitations. M. ICHOUI indique que ces dispositions ont été prises en compte dans leur projet d'entreprise et impliquent la recherche sur le développement des énergies vertes et de transition énergétique (projet pilote de stockage d'hydrogène dans les cavités salines en cours).

M. RENAUD demande si le site est relié au gazoduc de l'« Arc de Dierrey ». M. ICHOUI indique que le site de Germigny-sous-Coulombs est relié aux gazoducs de Mitry-Mory et Château-Thierry sous exploitation Grt Gaz.

M. RENAUD s'inquiète de l'étude de la modification des couches géologiques durant l'exploitation. M. ICHOUI répond que l'arrêté préfectoral permettant l'exploitation est accompagné de consignes de surveillance de la qualité du sous-sol, effectuée par diagraphie avec contrôle des niveaux d'eau, des niveaux de gaz et des mouvements. De nombreuses vérifications s'opèrent tous les trimestres ainsi qu'un bilan annuel en lien avec les services de la DRIEAT. Les mesures sont ensuite remontées et interprétées, puis transmises aux géologues pour analyse. Mme BAPTISTE précise que des rendus trimestriels sont établis en accord avec les prescriptions de l'arrêté de 2005 et mettent en évidence la surveillance de ces paramètres.

Mme BRÉCHET-EBLÉ souhaiterait pouvoir effectuer une visite du site. Cette demande est appuyée par Mme GODÉ qui se montre très intéressée. M. ICHOUI indique qu'il n'est pas possible pour le public d'accéder au site pour des raisons de sécurité. En revanche, une visite pourrait être envisagée avec les élus et les services de l'État. Il s'engage à étudier les possibilités et à en informer les membres. M. le sous-préfet souligne qu'il serait cohérent de limiter cette visite au format des

représentants de la CSS et des élus de l'intercommunalité et acter le principe de cette visite à ces conditions. M. ICHOUI accepte cette proposition dans l'attente d'une période propice.

Mme BRÉCHET- EBLÉ évoque les récentes coupures de réseau téléphonique et internet. Elle souhaite savoir s'il existe un système auxiliaire pour assurer le relai des communications. M. ICHOUI indique que des systèmes auxiliaires sont prévus pour la sécurité du site. Il déplore les problèmes liés aux vols de câbles qui affectent également le site.

M. LETARD s'inquiète en cas de coupure électrique pour le système de compression. M. ICHOUI précise qu'en cas de perte d'énergie, un système de sécurité positive des installations s'enclenche pour mettre en sécurité les installations.

M. le sous-préfet invite la DRIEAT à donner quelques précisions sur les dernières visites d'inspection. Mme BAPTISTE présente un point sur les actions de contrôle intervenues en 2021. L'inspection du 8 décembre 2021 s'est bien déroulée et n'a donné lieu à aucune sanction. Le constat d'une absence de mesure de maîtrise des risques instrumentées a été relevé au niveau de trois puits d'exploitation. Les travaux de mise en conformité sont prévus pour le 1^{er} semestre 2022, avec mise en conformité sous 6 mois. Le réajustement de la protection thermique d'une tuyauterie a été effectué consécutivement à cette inspection (cf présentation).

Il a été relevé que d'anciennes non conformités électriques non pas encore été soldées, et font partie d'un plan d'action de résorption de l'ensemble des non conformités en 2022. Le correctif sera également réalisé concernant les couvertures thermiques.

Les perspectives d'action qui seront opérées en 2022 consisteront au réexamen quinquennal de l'étude de danger, l'amendement du « porter à connaissance » relatif à la modification de l'étude de danger et la programmation de plusieurs inspections (entre 1 et 3 par an).

M. RENAUD demande si une modification de l'étude de danger a été prise suite à l'accident intervenu sur le site de l'usine LUBRIZOL. Mme BAPTISTE lui indique qu'il n'y a pas eu d'impact pour l'heure. Les évolutions prévues proviennent de nouvelles méthodes de calcul et non d'une réglementation particulière. M. ICHOUI précise que l'incident de LUBRIZOL a amené de nouvelles réflexions, et indique que la révision du POI, qui doit avoir lieu cette année, intégrera en revanche des évolutions liées aux réglementations post-LUBRIZOL.

M. ICHOUI informe la commission des difficultés d'approvisionnement rencontrées lors de la pandémie qui a bouleversé le calendrier de réalisation des travaux. Un nouveau planning sera prochainement établi en lien avec la DRIEAT.

Au terme de ces débats, M. le sous-préfet rappelle le principe acté d'une visite du site et de la poursuite des travaux de mise en conformité, puis clôt la réunion en remerciant les participants pour la qualité de la présentation et des échanges.

Le sous-préfet,

A blue ink signature, appearing to be 'NH', written over a horizontal line.

Nicolas HONORE

